

Programme Erasmus + “ Manifestations européennes à but non lucratif ”

1. Objectifs du programme soutenir l’organisation d’évènements sportifs européens dans les domaines suivants : volontariat dans le sport, inclusion sociale par le sport, la lutte contre la discrimination dans le sport ainsi que la promotion de modes de vie sains pour tous. L’action n’a donc pas pour objectif de financer des compétitions sportives organisées régulièrement par des fédérations ou des ligues, sauf si elles contribuent à un évènement ciblant une population large

2. Quelles sont les organisations éligibles ? les organisations publiques ou privées actives dans le domaine du sport dans un Etat-membre de l’UE ou un pays tiers associé au programme.

3. Pour quels types de projet ? Pour des projets d’organisation de manifestations européenne de 12 à 18 mois incluant des activités comme la préparation et l’organisation de l’évènement, la formation des volontaires, la mise en œuvre d’activités d’héritage, des activités de communication liées au thème de l’évènement ect...

4. Les différents consortiums entre les pays pour l’organisation des évènements :

	Évènement local européen de type 1	Évènement local européen de type 2	Évènement d’ampleur européenne
Nombre d’organisations	3 à 5 organisations issues de 3 à 5 Etats-membres de l’UE ou pays tiers associés au programme	Minimum 6 organisations issues de 6 Etats-membres de l’UE ou pays tiers associés au programme	Minimum 10 organisations de 10 Etats-membres de l’UE ou pays-tiers associés au programme
Lieux des activités	Les manifestations ont lieu dans chacun des pays impliqués dans le projet.	Les manifestations ont lieu dans chacun des pays impliqués dans le projet.	La manifestation a lieu dans le pays porteur du projet candidat.
Règles de financement (montants forfaitaires)	200 000 EUR. Projets multi-bénéficiaires (toutes les dépenses sont couvertes par le demandeur et les organisations partenaires)	300 000 EUR Projets multi-bénéficiaires (toutes les dépenses sont couvertes par le demandeur et les organisations partenaires)	450 000 EUR Projets <u>monobénéficiaires</u> (toutes les dépenses doivent être couvertes par le porteur du projet)

6. Les critères de sélection du projet : la pertinence et l'incidence du projet (30 points), la conception et la mise en œuvre du projet (20 points), la qualité du partenariat et des modalités de coopération (20 points) ainsi que l'impact et les actions de suivi (30 points)

7. Comment candidater ? un appel à candidature le 5 mars 2024 sur la plateforme [Funding & Tender](#) auprès de l'Agence Exécutive de la Commission Européenne

8. Exemple d'un projet récompensé : Festival 24 – Sport dans la ville

Sport dans la ville a reçu une subvention de 450 000 EUR pour organiser un festival d'une semaine rassemblant 40 délégations européennes et internationales autour de thématiques sportives. L'objectif à travers ce projet est donc de développer l'héritage de Paris 2024 en faveur de la jeunesse.

- [L'agence Nationale Erasmus + Jeunesse & Sport](#)
- Guide complet Erasmus : [page 422](#)
- Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, être accompagné dans votre démarche, ou discuter de manière plus approfondie, n'hésitez pas à contacter KGH Conseil (gurvan.heuze@kghconseil.fr - 06 51 44 17 83).